

**CAISSE POPULAIRE GROUPE
FINANCIER LTÉE**

États financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

États financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers consolidés	
Bilan	3
État du résultat étendu	4
État des variations de l'avoir des membres	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	
1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables	7
2. Estimations et jugements comptables déterminants	16
3. Encaisse et fonds en dépôt	18
4. Autres actifs	18
5. Placements	18
6. Instruments financiers dérivés	19
7. Prêts aux membres	19
8. Provision pour prêts douteux	21
9. Immobilisations corporelles	24
10. Actifs incorporels	25
11. Autres passifs	26
12. Dépôts des membres	26
13. Impôts sur le revenu	27
14. Parts sociales	29
15. Dépenses de personnel	30
16. Opérations entre apparentés	30
17. Classification et juste valeur des instruments financiers	32
18. Gestion des risques liés aux instruments financiers	34
19. Gestion du capital	41
20. Engagements	42

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la **Caisse Populaire Groupe Financier Ltée**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la **Caisse Populaire Groupe Financier Ltée** (« Caisse »), qui comprennent le bilan consolidé au 30 septembre 2013 et l'état consolidé du résultat étendu, l'état consolidé des variations de l'avoir des membres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés

La direction de la Caisse est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'organisation portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Caisse Populaire Groupe Financier Ltée** au 30 septembre 2013, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

BDO Canada p.r.l.

Comptables agréés

Winnipeg (Manitoba)
Le 12 décembre 2013

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Bilan consolidé

Au 30 septembre	2013	2012
	\$	\$
Actifs		
Encaisse et fonds en dépôt (note 3)	103 542 824	46 894 642
Impôts à recevoir	-	720 859
Autres actifs (note 4)	1 272 924	1 236 647
Placements (note 5)	63 876 516	100 656 541
Actif d'impôts différés (note 13)	89 381	-
Prêts aux membres (notes 7 et 8)	930 315 926	845 131 111
Immobilisations corporelles (note 9)	17 970 678	18 649 020
Actifs incorporels (note 10)	3 174 958	1 006 840
	1 120 243 207	1 014 295 660
Passif et avoir des membres		
Impôts à payer	241 557	-
Autres passifs (note 11)	6 128 223	5 163 879
Emprunts (note 20)	16 011 599	10 000 000
Passif d'impôts différés (note 13)	-	99 925
Dépôts des membres (note 12)	1 019 020 487	925 823 142
Instruments financiers dérivés (note 6)	663 470	1 314 165
Parts sociales (note 14)	1 485 408	1 379 927
	1 043 550 744	943 781 038
Engagements (note 20)		
Avoir des membres (note 19)		
Parts sociales (note 14)	10 018 983	10 404 230
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(15 707)	19 236
Bénéfices non répartis	66 689 187	60 091 156
	76 692 463	70 514 622
	1 120 243 207	1 014 295 660

Approuvé au nom du conseil d'administration :


 _____ Directeur


 _____ Directrice

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

État consolidé du résultat étendu

Pour l'exercice terminé le 30 septembre	2013	2012
	\$	\$
Revenus		
Intérêts des prêts aux membres	38 025 541	35 085 630
Revenu de placement	3 984 586	4 698 096
	42 010 127	39 783 726
Coûts de financement		
Intérêts versés aux membres	19 498 954	19 268 837
Intérêts des emprunts	231 612	11 872
	19 730 566	19 280 709
Marge financière	22 279 561	20 503 017
Dépenses d'exploitation		
Personnel (note 15)	12 952 368	12 769 051
Administration	4 032 306	3 729 837
Locaux, mobilier et équipement	2 986 894	2 872 088
Sécurité des membres	1 139 401	944 730
Organisation	597 628	881 826
	21 708 597	21 197 532
Dépenses d'exploitation brutes	21 708 597	21 197 532
Moins autres revenus	(6 820 124)	(6 904 449)
Dépenses d'exploitation nettes	14 888 473	14 293 083
Résultat net avant autres items et impôts	7 391 088	6 209 934
Autres items		
Gains sur vente des propriétés et d'équipements	-	2 286 565
Provision pour prêts douteux	-	-
	-	2 286 565
Résultat net avant impôts	7 391 088	8 496 499
Provision pour impôts sur le revenu (note 13)	793 057	1 012 952
Résultat net pour l'exercice	6 598 031	7 483 547
Autres éléments du résultat étendu (déduction faite des impôts)		
Variation des pertes latentes sur les couvertures de trésorerie	(34 943)	(165 326)
Total du résultat étendu pour l'exercice	6 563 088	7 318 221

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

État consolidé des variations de l'avoir des membres

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Parts sociales	Bénéfices non répartis	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 septembre 2011	184 562	11 566 760	52 607 609	64 358 931
Résultat net (perte nette) pour l'exercice	(165 326)	-	7 483 547	7 318 221
Rachat net des parts sociales	-	(1 391 251)	-	(1 391 251)
Transfert des éléments de passif	-	228 721	-	228 721
Solde au 30 septembre 2012	19 236	10 404 230	60 091 156	70 514 622
Résultat net (perte nette) pour l'exercice	(34 943)	-	6 598 031	6 563 088
Rachat net des parts sociales	-	(279 766)	-	(279 766)
Transfert aux éléments de passif	-	(105 481)	-	(105 481)
Solde au 30 septembre 2013	(15 707)	10 018 983	66 689 187	76 692 463

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 30 septembre	2013	2012
	\$	\$
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Résultat net pour l'exercice	6 598 031	7 483 547
Ajustements pour		
Intérêts et revenus de placements	(42 010 127)	(39 783 726)
Charge d'intérêts	19 730 566	19 268 837
Amortissement	1 111 200	1 120 269
Provision pour impôts différés	(176 382)	255 236
Portion ineffective des swaps	(64 886)	87 203
Variation nette des autres actifs	(36 277)	94 984
Variation nette des impôts à payer	1 708 040	646 753
Variation nette des autres passifs	964 344	(361 143)
Variation des activités des membres (nette)		
Variation des prêts aux membres - déduction faite des remboursements	(85 063 529)	(108 214 552)
Variation des dépôts des membres - déduction faite des retraits	92 960 167	85 794 974
Flux de trésorerie se rapportant aux intérêts et aux impôts		
Intérêts reçus au titre des prêts aux membres	37 270 579	34 908 642
Intérêts reçus au titre des placements	5 501 091	5 364 354
Intérêts versés au titre des dépôts des membres	(19 261 776)	(19 376 299)
Intérêts versés au titre des emprunts	(231 612)	(11 872)
Impôts payés	(745 624)	(2 224 141)
Flux de trésorerie totaux provenant des activités d'exploitation	18 253 805	(14 946 934)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Diminution nette des placements	35 263 520	14 477 175
Achats d'immobilisations corporelles	(420 086)	(2 932 311)
Achats des logiciels de base et licences	(2 180 890)	-
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	-	3 614 757
Flux de trésorerie totaux provenant des activités d'investissement	32 662 544	15 159 621
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Rachat net de parts sociales ordinaires et de surplus	(279 766)	(1 391 251)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et quasi-espèces	50 636 583	(1 178 564)
Encaisse et quasi-espèces, ouverture de l'exercice	36 894 642	38 073 206
Encaisse et quasi-espèces, fermeture de l'exercice	87 531 225	36 894 642
Y compris ce qui suit :		
Encaisse et fonds en dépôt	103 542 824	46 894 642
Emprunts	(16 011 599)	(10 000 000)
	87 531 225	36 894 642

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables

Entité déclarante

La Caisse Populaire Groupe Financier Ltée (la « Caisse ») est constituée en vertu de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions* de la province du Manitoba (« la Loi »). La Caisse, dont la majorité des membres résident au Manitoba, offre des services bancaires de détail et commerciaux ainsi que des services de gestion de patrimoine. La Caisse compte vingt-six centres de services à Winnipeg et dans le sud du Manitoba, et son siège social se trouve au 205, boulevard Provencher, Winnipeg, Manitoba, Canada.

Le conseil d'administration a approuvé la publication des présents états financiers consolidés le 12 décembre 2013.

Méthode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par le Conseil des normes comptables internationales (« CNCI »).

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon la convention du coût historique modifiée par la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente et des instruments financiers dérivés mesurés à la juste valeur.

Les valeurs des états financiers consolidés sont présentées en dollars canadiens, soit la devise fonctionnelle et de présentation de la Caisse.

La préparation des états financiers consolidés selon les IFRS exige de la direction qu'elle ait recours à certaines estimations comptables essentielles. Elle contraint également la direction à exercer sa faculté de jugement dans l'application des méthodes comptables de la Caisse. Les domaines impliquant un niveau de décision ou de complexité, ou qui font appel à des hypothèses et des estimations déterminantes pour les états financiers consolidés, sont exposés à la note 2.

Méthode de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Caisse et de ses filiales en propriété exclusive : Télé-Pop Inc., C Finance Inc., Immobilières CSB Inc., et C.C. Prêts et Placements Ltée. Les exercices financiers des filiales en propriété exclusive de la Caisse se terminent le 31 décembre.

Les soldes, transactions, profits et pertes entre sociétés ont été éliminés.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

Principales méthodes comptables

Encaisse et quasi-espèces

Pour les besoins de l'état des flux de trésorerie, l'encaisse et les quasi-espèces comprennent l'encaisse et les comptes courants de la Credit Union Central of Manitoba (« CUCM ») et de la Caisse Centrale Desjardins (« CCD ») déduction faite des emprunts qui sont remboursables sur demande.

L'encaisse et les quasi-espèces sont classées dans la catégorie des prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti, lequel équivaut à la juste valeur.

Placements

Dépôts de liquidité

Ces instruments de dépôt sont classés dans la catégorie des prêts et créances et sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition. Ils sont par la suite comptabilisés au coût amorti, lequel se rapproche de la juste valeur.

Parts

Ces instruments sont classés dans la catégorie disponible à la vente et sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition. Ils sont par la suite comptabilisés à la juste valeur, sauf s'ils ne sont pas cotés sur un marché actif et que la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable auquel cas ils sont comptabilisés au coût.

La variation de la juste valeur, autre que celle découlant du taux d'intérêt calculé selon le taux d'intérêt effectif, est comptabilisée à titre d'élément distinct des autres éléments du résultat étendu.

En cas de diminution significative ou prolongée de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres constituant une indication objective d'une perte de valeur, le montant intégral de la dépréciation, y compris tout montant comptabilisé auparavant en autres éléments du résultat étendu, est comptabilisé au résultat net.

Les achats et les ventes d'instruments de capitaux propres sont comptabilisés à la date du règlement et toute variation de la juste valeur entre la date de transaction et celle du règlement est comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

Lors de la vente, le montant détenu dans le cumul des autres éléments du résultat étendu associé à cet instrument est retiré de l'avoir des membres et comptabilisé au résultat net.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

Principales méthodes comptables (suivi)

Placements (suivi)

Autres

Ces placements sont classés dans la catégorie détenus jusqu'à l'échéance, car ils sont considérés comme des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe que la direction de la Caisse a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement constatés à la juste valeur, y compris les coûts de transaction directs et cumulés, et ils sont ensuite évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En cas de dépréciation, la perte de valeur figure à titre de diminution de la valeur marchande du placement et est comptabilisée à titre de perte de valeur.

Instruments financiers dérivés et couvertures

Couvertures

La Caisse, conformément à ses stratégies de gestion du risque, a recours à divers instruments financiers dérivés afin de protéger la valeur des prêts aux membres et de se protéger des risques de fluctuation des taux d'intérêt.

La Caisse conclut des ententes de swap de taux d'intérêt afin de protéger la valeur des prêts aux membres et de gérer le risque associé au taux d'intérêt. Ces dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Les dérivés qui visent à protéger la valeur des prêts aux membres sont considérés comme des couvertures de juste valeur et sont présentés avec les prêts aux membres. Les dérivés qui servent à gérer le risque associé au taux d'intérêt sont considérés comme des couvertures de flux de trésorerie et figurent au bilan consolidé à titre d'actifs lorsqu'ils ont une juste valeur positive et à titre de passifs s'ils ont une juste valeur négative.

La comptabilité de couverture est appliquée aux actifs financiers et aux passifs financiers lorsque les critères suivants sont intégralement respectés :

- à l'origine de la couverture, il existe une désignation et une documentation formalisées décrivant la relation de couverture ainsi que l'objectif de la Caisse en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture;
- pour les couvertures de flux de trésorerie, une transaction prévue qui fait l'objet de la couverture doit être hautement probable et doit comporter une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait finalement affecter le résultat;
- l'efficacité de la couverture peut être mesurée de façon fiable;
- l'on s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace à l'origine et demeure telle durant toutes les périodes couvertes. La Caisse a choisi de vérifier l'efficacité de ses couvertures à chaque mois.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

Principales méthodes comptables (suivi)

Instruments financiers dérivés et couvertures (suivi)

Couvertures (suivi)

Les couvertures de flux de trésorerie modifient le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable ou l'assurance prévue des passifs à taux fixe. Les couvertures de flux de trésorerie de la Caisse sont principalement des couvertures de dépôts à taux variable.

Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie qui respectent le critère de documentation des couvertures, les gains et les pertes découlant de la variation de la juste valeur de la portion efficace de l'instrument financier dérivé sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé au résultat, moment auquel cette variation est comptabilisée à titre d'intérêts créditeurs. La portion inefficace est immédiatement comptabilisée au résultat à titre d'autre revenu.

Dans le cas des couvertures de juste valeur qui respectent le critère de documentation des couvertures, les gains et les pertes découlant de la réévaluation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé et du risque associé à l'élément couvert sont immédiatement comptabilisés au résultat à titre d'autre revenu.

Si la Caisse liquide sa position de couverture de manière anticipée, les gains et pertes cumulatifs comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu sont gelés et reclassés de la réserve pour couverture de flux de trésorerie au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres éléments du résultat étendu

Les autres éléments du résultat étendu comprennent les gains et pertes latents des actifs financiers classés dans la catégorie disponible à la vente, de même que la variation de la juste valeur de la portion efficace des couvertures de flux de trésorerie.

Autres instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Lors de leur comptabilisation initiale, la Caisse désigne certains actifs financiers à la juste valeur et les porte au compte de résultat (option de la juste valeur). Cette catégorie d'instruments financiers comprend les swaps de taux d'intérêt qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture. Ces instruments sont évalués à la juste valeur, tant initialement que par la suite. Les coûts de transaction afférents sont passés en charges. Les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur de ces instruments sont portés au résultat net.

Instruments financiers dérivés incorporés

L'option de remboursement anticipé prévue dans les conventions de prêt de la Caisse est considérée comme un instrument financier dérivé incorporé. Puisque les pénalités liées aux différences de taux d'intérêt sont étroitement liées au contrat hôte, il n'est pas nécessaire de les comptabiliser séparément.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

Principales méthodes comptables (suivi)

Prêts aux membres

Tous les prêts aux membres sont considérés comme des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et sont classés dans la catégorie des prêts et créances.

Les prêts aux membres sont initialement évalués à la juste valeur, déduction faite de la commission de montage et y compris les coûts de transaction engagés, et sont par la suite évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur.

Les prêts aux membres sont rapportés à leur valeur recouvrable représentant le montant total du capital, réduit de toute provision pour prêts douteux et majoré des intérêts courus. L'intérêt est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour tous les prêts.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts aux membres comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable du prêt et la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt. Les soldes à court terme ne font pas l'objet d'une actualisation.

La Caisse évalue en premier lieu si des indications objectives de dépréciation existent pour des actifs financiers individuellement significatifs. Si elle détermine qu'il n'existe pas d'indications objectives de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, elle inclut cet actif dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. Les actifs soumis à un test de dépréciation individuel et pour lesquels une perte de valeur est comptabilisée ou continue de l'être ne sont pas inclus dans un test de dépréciation collectif. Les décaissements futurs attendus d'un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires sont estimés d'après les pertes survenues antérieurement.

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise. Toute reprise subséquente d'une perte de valeur est comptabilisée au résultat net.

Mauvaises créances radiées

Tel que le détermine la direction et l'approuve le conseil d'administration, les mauvaises créances sont radiées à l'occasion lorsqu'il est raisonnable de penser que la dette pourrait ne pas être recouvrable. Les mauvaises créances sont sorties du bilan en utilisant la provision pour moins-value, si une telle provision a déjà été comptabilisée. Si une provision n'a pas encore été comptabilisée, les radiations sont comptabilisées à titre de charges au résultat net.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

Principales méthodes comptables (suivi)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement constatées au coût d'achat et par la suite évaluées à leur coût moins l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis. L'amortissement est comptabilisé au résultat net selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie estimée des actifs aux taux suivants :

Édifices	2,5 %
Terrain de stationnement	8 %
Mobilier et équipement	10 %
Équipement informatique	10 % à 33 %
Équipement de télécommunication	6,7 % à 10 %
Améliorations locatives	10 % à 20 %

Les méthodes d'amortissement, les durées de vie utile et les valeurs résiduelles sont réévaluées chaque année et rajustées s'il y a lieu.

Actifs incorporels

Logiciels de base et licences

Les logiciels de base acquis et développés à l'interne et les licences sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé et des pertes de valeur, le cas échéant. Les coûts des intrants directement attribuables au développement ou à la mise en œuvre de l'actif sont capitalisés s'il est probable que des avantages économiques futurs liés aux dépenses iront à la Caisse et que le coût peut être évalué de façon fiable.

Les actifs incorporels disponibles pour l'usage sont amortis sur leur durée de vie sur une base linéaire à un taux de 10 % à 33 %. La méthode d'amortissement et les durées de vie des actifs sont revues annuellement et ajustées si nécessaire.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'achat de certaines filiales acquises par la Caisse sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments des actifs acquis et des passifs pris en charge. Il est comptabilisé au coût initial diminué de toute perte de valeur subséquente. L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation chaque année ou plus souvent si un événement ou un changement de circonstances pourrait faire passer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») en dessous de sa valeur comptable. Une UGT est le plus petit groupe d'actifs identifiable qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Les soldes d'écarts d'acquisition sont alloués aux UGT ou aux groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. La dépréciation de l'écart d'acquisition est appréciée en comparant la valeur comptable d'une UGT à sa valeur recouvrable, c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente, d'une part, et la valeur d'utilité, d'autre part. Les pertes de valeurs sont comptabilisées immédiatement et ne peuvent être reprises au cours des périodes ultérieures.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

Principales méthodes comptables (suivi)

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs non financiers sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstances donne à penser que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente, l'actif est radié en conséquence.

Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif individuel, le test de dépréciation est appliqué à l'UGT de l'actif, l'UGT. La Caisse possède une UGT qui fait l'objet d'un test de dépréciation.

Les charges de dépréciation sont incluses au résultat net, sauf dans la mesure où elles annulent des gains auparavant comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

Impôts sur le revenu

La charge d'impôts sur le revenu comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils ont trait à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement en avoir des membres ou dans les autres éléments du résultat étendu.

Les impôts exigibles sont comptabilisés au titre des impôts estimatifs à payer ou à recevoir sur le revenu imposable ou la perte fiscale pour l'exercice en cours et tout ajustement apporté aux impôts à payer pour les exercices antérieurs. Les impôts exigibles sont évalués au montant que l'on prévoit recouvrer des administrations fiscales ou payer auprès d'elles. Ce montant est déterminé en tenant compte des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif diffère de sa valeur fiscale sauf pour des écarts temporaires taxables découlant de la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition.

La comptabilisation des actifs d'impôts différés au titre des pertes fiscales non utilisées, des crédits fiscaux et des écarts temporaires déductibles se limite aux cas où il est probable que la Caisse disposera de bénéfices imposables futurs auxquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal qui leur est associé se réalisera.

La valeur des actifs et passifs d'impôts différés est évaluée au montant que l'on prévoit recouvrer des administrations fiscales ou payer auprès d'elles. Ce montant est déterminé en tenant compte des taux d'imposition et des lois fiscales qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture de l'exercice et qui devraient s'appliquer au moment où les passifs / actifs sont réglés / repris.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

Principales méthodes comptables (suivi)

Passifs financiers

La Caisse désigne les passifs financiers, qui comprennent d'autres passifs, les dépôts des membres et les parts sociales classés comme passifs, comme étant d'autres passifs financiers. Les autres passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de l'instrument, et sont par la suite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées au titre de passifs de durée ou de montant incertain découlant de transactions antérieures, y compris d'obligations juridiques ou implicites. La provision est évaluée selon la meilleure estimation possible des dépenses nécessaires au règlement de l'obligation à la date de clôture.

Parts sociales

Les parts sociales émises par la Caisse sont classées comme étant de l'avoir des membres dans la mesure où elles ne correspondent pas à la définition d'un passif financier.

Les parts sociales sont classées comme passif ou avoir des membres conformément à l'IAS 32 – Instruments financiers : Présentation et l'IFRIC 2 – Parts sociales des entités coopératives et instruments similaires. Les parts sociales classées comme étant de l'avoir des membres sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les parts sociales classées comme étant des passifs sont initialement comptabilisées à la juste valeur, nette des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de l'instrument, et par la suite comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Conformément à l'IFRIC 2, les distributions aux porteurs d'instruments de capitaux propres sont directement comptabilisées dans l'avoir des membres, nettes de tous avantages fiscaux. L'intérêt, les distributions et autres rendements relatifs aux instruments financiers classés comme passifs financiers sont des dépenses, sans tenir compte du fait que ces montants payés sont légalement désignés en tant que distributions, intérêt ou autres.

Constatation des revenus

Les revenus d'intérêts sur les prêts aux membres sont constatés selon la méthode de l'intérêt effectif, à l'exception des prêts douteux. Le montant de la perte de valeur initiale ainsi que tout changement ultérieur sont portés à la provision pour prêts douteux à titre d'ajustement de la provision spécifique.

Les revenus d'intérêts sur les placements sont constatés selon la méthode de l'intérêt effectif, sauf s'ils ont trait aux ajustements apportés aux taux reçus de la CUCM ou de la CCD, ceux-là étant constatés au moment de la perception du paiement.

Les revenus de commissions, frais de service et autres revenus sont constatés aux revenus lorsque le service qui y est associé est fourni ou lorsque le droit de percevoir le revenu est acquis.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

Principales méthodes comptables (suivi)

Conversion des devises

Les comptes en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens de la façon suivante :

À la date de la transaction, chaque actif, passif, revenu et dépense libellés dans une devise étrangère est converti en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à cette date. À la date de clôture, les actifs et les passifs monétaires non réglés sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à cette date et les écarts de conversion qui y sont associés sont comptabilisés au résultat net. Les gains et pertes de change découlant de la reconversion des actifs financiers monétaires disponibles à la vente sont traités comme un élément distinct de la variation de la juste valeur et sont comptabilisés au résultat net. Les gains et pertes de change sur les actifs financiers non monétaires disponibles à la vente font partie de l'ensemble des gains et pertes comptabilisés en ce qui a trait à cet instrument financier.

Les actifs et les passifs non monétaires qui sont évalués au coût historique sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale et ne sont pas retraités par la suite. Les actifs et les passifs non monétaires qui sont évalués à la juste valeur ou à un montant réévalué sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de l'établissement de la valeur et les écarts de conversion qui y sont associés sont comptabilisés dans le résultat net ou dans les autres éléments du résultat étendu, selon la catégorie dans laquelle le gain ou la perte sur l'actif ou le passif non monétaire sous-jacent est comptabilisé.

Normes, modifications et interprétations non encore entrées en vigueur

Certaines nouvelles normes, modifications et interprétations, publiées et applicables aux exercices comptables de la Caisse commençant le 1^{er} janvier 2013 ou après cette date, n'ont pas été adoptées par anticipation par la Caisse. Les normes, modifications et interprétations pertinentes pour la Caisse sont les suivantes :

- i. La norme IFRS 9 - Instruments financiers, fait partie du projet du CNCI visant à remplacer la norme IAS 39 - Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. La norme IFRS 9 conserve mais simplifie le modèle d'évaluation mixte et établit deux catégories principales d'évaluation d'actifs financiers, soit au coût amorti, soit à la juste valeur. La base de la classification dépend du modèle économique de l'entité et des conditions contractuelles des flux de trésorerie de l'actif financier. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015. La Caisse évalue présentement l'incidence de la norme IFRS 9 et adoptera la norme pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} octobre 2015.
- ii. La norme IFRS 10 - États financiers consolidés élargit sur les principes courants en identifiant le concept de contrôle comme le facteur déterminant si une entité devrait être incluse dans les états financiers consolidés de la société mère. La norme fournit un guide supplémentaire afin d'assister à la détermination de contrôle lorsque celui-ci est difficile à déterminer. La Caisse évalue présentement l'incidence de la norme IFRS 10 et adoptera la norme pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} octobre 2013.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

Principales méthodes comptables (suivi)

Normes, modifications et interprétations non encore en vigueur (suivi)

- iii. La norme IFRS 13 - Évaluation de la juste valeur a pour objectif d'améliorer la cohérence et réduire la complexité en fournissant une définition précise de la juste valeur et d'intégrer, dans une même norme, un cadre pour l'évaluation de la juste valeur, et de prescrire les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur. Les dispositions de la présente norme ne s'étendent pas à l'application de la méthode de comptabilité de la juste valeur. Elles fournissent un guide sur l'application lorsque celle-ci est exigée ou permise par une autre norme IFRS. La Caisse évalue présentement l'incidence de la norme IFRS 13 et adoptera la norme pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} octobre 2013.
- iv. La norme IAS 1 - Présentation des états financiers fut amendée afin de changer le regroupement des items présentés dans les autres éléments de résultat étendu. Les items qui pourraient être reclassés au résultat net dans un exercice futur seront présentés séparément des items qui ne seront jamais reclassés. Les modifications ne changent pas la nature des items qui sont présentement constatés dans les autres éléments de résultat étendu, et n'ont pas d'effet sur la détermination si un item compris dans les autres éléments de résultat étendu sera reclassé au résultat net dans les périodes futures. La Caisse évalue présentement l'incidence de la norme IAS 1 et adoptera la norme pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} octobre 2013.
- v. La norme IAS 32 - Instruments financiers - Présentation fut amendée afin de clarifier le sens « un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ». L'amendement clarifie aussi l'application du critère de compensation de la norme IAS 32 aux systèmes de compensation interbancaires qui appliquent mécanismes bruts de compensation qui ne sont pas simultanés. La Caisse évalue présentement l'incidence de la norme IAS 32 et adoptera la norme pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} octobre 2014.

Aucune autre des nouvelles normes, interprétations ou modifications qui s'appliquent aux exercices comptables de la Caisse ouverts après le 1^{er} janvier 2013 et qui n'ont pas fait l'objet d'une adoption anticipée, ne devrait avoir une incidence importante sur les états financiers futurs de la Caisse.

2. Estimations et jugements comptables déterminants

La Caisse formule des estimations et des hypothèses pour l'avenir qui ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actifs et de passifs. Ces estimations et ces jugements sont révisés de façon continue et s'appuient sur l'expérience historique et d'autres facteurs, dont l'anticipation d'événements futurs jugée raisonnable compte tenu des circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

L'effet d'un changement d'estimation comptable est comptabilisé de façon prospective en l'incluant au résultat étendu de la période au cours de laquelle le changement a eu lieu, si celui-ci a une incidence sur cette période seulement, ou de la période au cours de laquelle le changement a eu lieu et des périodes futures, si le changement les concerne toutes.

Les estimations et les hypothèses qui présentent un risque significatif d'entraîner des ajustements à la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice financier sont présentées ci-dessous.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

2. Estimations et jugements comptables déterminants (suivi)

Juste valeur des instruments financiers

La Caisse détermine la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques sont largement tributaires des hypothèses utilisées, notamment les taux d'actualisation et les estimations de flux de trésorerie futurs. À cet égard, il n'est pas toujours possible de justifier les estimations des justes valeurs par rapport aux marchés indépendants et, dans bien des cas, il est possible qu'elles ne puissent pas être réalisées immédiatement.

Les méthodes et les hypothèses appliquées, ainsi que les techniques d'évaluation utilisées, sont présentées à la note 17.

Provision pour prêts douteux

En déterminant si une perte de valeur doit être constatée dans l'état du résultat étendu, la Caisse doit juger si des indications objectives de dépréciation existent pour des actifs financiers individuellement significatifs. En l'absence de telles indications, la Caisse exerce sa faculté de jugement pour grouper les prêts aux membres présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires afin de les soumettre collectivement à un test de dépréciation.

En établissant le montant de la provision collective pour pertes sur prêts, la direction a recours à des estimations fondées sur l'expérience historique en matière de perte pour les actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et des indications objectives de dépréciation. De plus amples détails sur les estimations utilisées pour établir le montant de la provision collective pour prêts douteux sont présentés à la note 8.

Impôts sur le revenu

La Caisse évalue périodiquement ses passifs réels et éventuels à l'égard de l'impôt sur le revenu pour tous les exercices devant faire l'objet d'audit en s'appuyant sur les données disponibles les plus récentes. Dans les cas où il est probable qu'un ajustement sera apporté, la Caisse constate sa meilleure estimation du passif fiscal, y compris les intérêts et les pénalités connexes, dans la provision pour impôts de la période en cours. La direction estime qu'elle a adéquatement prévu le résultat probable de ces cas; toutefois, le résultat final peut sensiblement différer du montant inclus dans les passifs fiscaux.

Immobilisations corporelles

La durée de vie utile, la valeur résiduelle et la méthode d'amortissement choisie représentent la meilleure estimation de la Caisse à leur égard et s'appuient sur les normes de l'industrie, l'expérience historique de la direction et d'autres estimations. Ces estimations tiennent également compte de la période et de la répartition des entrées de trésorerie futures.

Écart d'acquisition

La Caisse utilise des projections de flux de trésorerie pour évaluer la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition. Les projections de cinq ans des flux de trésorerie utilisés dans son analyse ont été approuvées par le conseil d'administration. Les hypothèses clés utilisées dans ces projections reflètent l'expérience historique et sont compatibles avec des sources d'information externes. Un taux d'actualisation de 4 % a été appliqué à ses projections de flux de trésorerie.

Le lecteur est prié de noter que cette liste n'est pas exhaustive et que les estimations et les jugements peuvent également toucher d'autres éléments.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

3. Encaisse et fonds en dépôt

Les comptes courants de la Caisse sont déposés auprès de la CUCM. Le solde de l'encaisse et des fonds en dépôt comprend 21 182 467 \$ (11 503 724 \$ au 30 septembre 2012) libellés en dollars US.

4. Autres actifs

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Créances	467 737	466 308
Frais payés d'avance	805 187	770 339
	<u>1 272 924</u>	<u>1 236 647</u>

5. Placements

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Dépôts de liquidité		
Dépôts à terme	<u>23 000 000</u>	<u>37 063 800</u>
Parts		
Parts de la CCD	15 266 000	15 266 000
Parts de la CUCM	7 089 000	4 733 345
Autres parts	589 748	443 549
	<u>22 944 748</u>	<u>20 442 894</u>
Autres		
Titres	15 232 926	38 811 959
Débentures municipales	1 605 373	1 727 914
	<u>16 838 299</u>	<u>40 539 873</u>
Intérêts et dividendes courus	<u>1 093 469</u>	<u>2 609 974</u>
	<u>63 876 516</u>	<u>100 656 541</u>

Dépôts de liquidité

Les dépôts à terme portent intérêt à des taux variant de 1,93 % à 3,42 % (0,23 % à 4,83 % en 2012) et leurs dates d'échéance initiale sont de 4 ans ou moins.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

5. Placements (suivi)

Parts

Les parts de la CCD et de la CUCM sont émises et remboursables à la valeur nominale. Elles n'ont pas cours séparément sur un marché, mais leur juste valeur est considérée comme étant équivalente à leur valeur nominale puisque les transactions ont lieu à cette valeur de façon régulière et récurrente.

Puisque les services fournis par la CCD et la CUCM sont connexes à ses activités quotidiennes, la Caisse n'entend pas se départir de parts de la CCD et de la CUCM. La décision de verser des dividendes sur ces parts est laissée à la discrétion du conseil d'administration de la CCD et de la CUCM.

Autres

Les titres et les débetures municipales portent intérêt à des taux variant de 0 % à 6,5 % (0 % à 6,5 % en 2012) et arrivent à maturité entre juin 2014 et juillet 2056.

6. Instruments financiers dérivés

La Caisse a conclu des contrats de swap de taux d'intérêt avec la CCD afin de couvrir son exposition aux risques liés à ces taux. Au 30 septembre 2013, la Caisse avait conclu des contrats de swap de taux d'intérêt d'une valeur totale de 18 500 000 \$ de capital théorique selon lesquels elle a convenu de payer à des taux d'intérêt variables et fixes et de percevoir à des taux d'intérêt fixes et variables. Ces contrats de swap sont assortis de taux d'intérêt fixe variant de 2,02 % à 4,33 % et arriveront à maturité du mois de novembre 2013 au mois d'août 2021.

7. Prêts aux membres

	2013	2012
	\$	\$
Consommateurs		
Prêts à terme	36 561 414	41 419 639
Hypothèques	357 252 546	309 671 534
Marges de crédit	24 708 139	24 904 072
Commerciaux		
Prêts à terme	49 344 591	50 132 892
Hypothèques	301 671 695	255 411 585
Marges de crédit	34 077 378	33 473 450
Agricoles		
Prêts à terme	16 228 602	17 727 360
Hypothèques	95 523 673	99 145 693
Marges de crédit	15 495 474	14 668 125
	930 863 512	846 554 350
Intérêts courus à recevoir	3 674 398	2 919 436
Prêts totaux	934 537 910	849 473 786
Provision pour prêts douteux (note 8)	(4 221 984)	(4 342 675)
Prêts nets aux membres	930 315 926	845 131 111

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

7. Prêts aux membres (suivi)

Cote de solvabilité des prêts

L'évaluation de toutes les sûretés accessoires à la date du bilan s'avère peu pratique en raison de la diversité des actifs et des conditions. Une ventilation des sûretés détenues sur une base de portefeuille est comme suit:

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Prêts non garantis	30 760 989	33 765 997
Prêts garantis par des liquidités ou des dépôts des membres	11 105 689	9 934 131
Prêts garantis par des biens immobiliers	775 615 327	617 515 050
Prêts garantis par des biens mobiliers	101 907 182	107 289 678
Prêts garantis par le gouvernement	15 148 723	80 968 930
	934 537 910	849 473 786

Concentration de risque

La Caisse est exposée aux regroupements de prêts individuels qui concentrent le risque et créent une exposition à des segments d'activités comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Agriculture		
Production agricole	82 976 268	77 372 973
Élevage de bétail	42 121 518	46 343 570
Commerciaux		
Hébergement et restauration	34 277 142	28 743 979
Construction	40 298 516	31 867 599
Immobilier, location et location à bail	181 462 856	160 148 051
Fabrication	8 787 067	6 740 328
Administration publique	12 621 876	11 393 787

La majorité des prêts aux membres sont accordés à des résidents du sud du Manitoba. Une portion importante du portefeuille de prêts de la Caisse est garantie par des immeubles résidentiels situés dans le sud du Manitoba. Par conséquent, la Caisse est exposée au risque de réduction de la couverture du coefficient prêts-évaluation s'il se produit un déclin du marché des immeubles résidentiels. La réduction du risque de pertes sur prêts dépend surtout de la nature et de la qualité de la garantie obtenue.

Aucun prêt individuel ou groupe de prêts connexes aux membres n'excède les seuils établis par la Caisse au 30 septembre 2013 et 2012.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

8. Provision pour prêts douteux

La provision pour prêts douteux comprend les éléments suivants :

	2013	2012
	\$	\$
Provision collective	358 773	468 750
Provision spécifique	3 863 211	3 873 925
Provision totale	4 221 984	4 342 675

Au cours des exercices terminés le 30 septembre 2013 et 2012, la Caisse n'a acquis aucun actif en règlement des prêts douteux.

L'activité dans la provision totale pour prêts douteux est la suivante :

	2013			
	Consommateurs	Agricoles	Commerciaux	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 septembre 2012	351 966	1 070 274	2 920 435	4 342 675
Mouvement de la provision	13 471	(434 360)	420 889	-
	365 437	635 914	3 341 324	4 342 675
Prêts recouverts (radiés)	(125 899)	-	5 208	(120 691)
Solde au 30 septembre 2013	239 538	635 914	3 346 532	4 221 984
Solde brut du principal des prêts individuellement douteux au 30 septembre 2013	1 024 320	6 494 549	11 191 245	18 710 114

	2012			
	Consommateurs	Agricoles	Commerciaux	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 septembre 2011	409 931	1 097 472	3 289 252	4 796 655
Provision pour prêts douteux pour l'exercice	-	-	-	-
	409 931	1 097 472	3 289 252	4 796 655
Prêts radiés	(57 965)	(27 198)	(368 817)	(453 980)
Solde au 30 septembre 2012	351 966	1 070 274	2 920 435	4 342 675
Solde brut du principal des prêts individuellement douteux au 30 septembre 2012	807 925	3 752 790	7 068 381	11 629 096

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

8. Provision pour prêts douteux (suivi)

Voici une analyse des prêts individuels douteux ou potentiellement douteux, compris dans la provision spécifique en fonction de la période de défaillance :

	2013		2012	
	Valeur comptable	Provision spécifique	Valeur comptable	Provision spécifique
	\$	\$	\$	\$
Période de défaillance				
Moins de 30 jours	764 229	158 037	9 385	9 369
31 à 90 jours	662 489	86 586	80 062	54 049
Plus de 90 jours	14 922 663	2 980 299	7 497 099	2 137 534
Total des prêts douteux en souffrance	16 349 381	3 224 922	7 586 546	2 200 952
Total des prêts douteux non en souffrance	2 360 733	638 289	4 042 550	1 672 973
Total des prêts douteux	18 710 114	3 863 211	11 629 096	3 873 925

Hypothèses importantes pour la détermination de la provision collective pour prêts douteux

La Caisse a établi la probabilité de perte de valeur sur les prêts qui ne sont pas remboursés conformément aux modalités établies dans le contrat de prêt, ou à l'égard desquels il existe d'autres preuves de perte potentielle comme la restructuration, des pertes d'emplois ou des circonstances économiques. En identifiant la probabilité de perte de valeur attribuable à ces circonstances, la Caisse estime la perte potentielle sur la base du type de prêt, de l'industrie, de l'emplacement géographique, du type de garantie de prêt, de la durée depuis laquelle les prêts sont en souffrance et de son expérience en la matière. Les circonstances peuvent varier d'un prêt à l'autre au fil du temps et se traduire par des pertes de valeur plus ou moins élevées. La méthodologie et les hypothèses utilisées en vue de l'estimation des flux de trésorerie futurs sont revues de manière régulière par la Caisse de façon à réduire tout écart entre les pertes estimées et les pertes réelles.

La provision collective estimative est fondée sur la période des remboursements en souffrance et l'historique des radiations.

Aux fins de la provision collective, les prêts sont classés dans des groupes distincts partageant des caractéristiques de risque similaires, en fonction du type de produit et de garantie.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

8. Provision pour prêts douteux (suivi)

Les prêts en souffrance mais non tenus pour être douteux de façon individuelle et que la Caisse inclut dans son calcul de la provision collective sont les suivants :

				2013
	Consommateurs	Agricoles	Commerciaux	Total
	\$	\$	\$	\$
1 à 30 jours	2 839 905	175 416	687 530	3 702 851
31 à 90 jours	1 176 710	138 377	84 492	1 399 579
Plus de 90 jours	34 074	235 628	398 674	668 376
Solde au 30 septembre 2013	4 050 689	549 421	1 170 696	5 770 806

				2012
	Consommateurs	Agricoles	Commerciaux	Total
	\$	\$	\$	\$
1 à 30 jours	4 037 608	164 492	900 334	5 102 434
31 à 90 jours	965 008	21 460	357 941	1 344 409
Plus de 90 jours	-	-	-	-
Solde au 30 septembre 2012	5 002 616	185 952	1 258 275	6 446 843

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

9. Immobilisations corporelles

Coût	Terrains	Édifices et terrains de stationnement	Mobilier et équipement	Équipement informatique et de télécommunication	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 septembre 2011	2 276 640	18 654 355	5 410 132	4 934 411	896 680	31 172 218
Ajouts	350	2 536 350	342 888	136 438	-	3 016 026
Cessions	(364 329)	(3 365 671)	(8 530)	(87 481)	-	(3 826 011)
Transferts	-	-	48 071	(48 071)	-	-
	1 912 661	17 825 034	5 792 561	4 935 297	896 680	31 362 233
Solde au 30 septembre 2012	1 912 661	17 825 034	5 792 561	4 935 297	896 680	31 362 233
Ajouts	-	84 460	178 926	154 488	2 212	420 086
Cessions	-	-	-	(28 213)	-	(28 213)
Transferts	-	-	68 682	(68 682)	-	-
	1 912 661	17 909 494	6 040 169	4 992 890	898 892	31 754 106
<u>Amortissement cumulé</u>						
Solde au 30 septembre 2011	-	3 425 567	3 952 252	3 720 632	635 267	11 733 718
Amortissement	-	443 896	237 687	355 262	70 189	1 107 034
Cessions	-	(34 027)	(6 031)	(87 481)	-	(127 539)
	-	3 835 436	4 183 908	3 988 413	705 456	12 713 213
Solde au 30 septembre 2012	-	3 835 436	4 183 908	3 988 413	705 456	12 713 213
Amortissement	-	423 057	254 134	360 252	60 985	1 098 428
Cessions	-	-	-	(28 213)	-	(28 213)
Transferts	-	-	61 681	(61 681)	-	-
	-	4 258 493	4 499 723	4 258 771	766 441	13 783 428
<u>Valeur comptable nette</u>						
Au 30 septembre 2012	1 912 661	13 989 598	1 608 653	946 884	191 224	18 649 020
Au 30 septembre 2013	1 912 661	13 651 001	1 540 446	734 119	132 451	17 970 678

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

10. Actifs incorporels

	Écart d'acquisition	Logiciels de base et licences	Total
<u>Coût</u>	\$	\$	\$
Solde au 30 septembre 2011	1 091 515	1 617 772	2 709 287
Ajouts	-	-	-
Cessions	-	-	-
	<u>1 091 515</u>	<u>1 617 772</u>	<u>2 709 287</u>
Solde au 30 septembre 2012	1 091 515	1 617 772	2 709 287
Ajouts	-	2 180 890	2 180 890
Cessions	-	-	-
	<u>1 091 515</u>	<u>3 798 662</u>	<u>4 890 177</u>
Solde au 30 septembre 2013	1 091 515	3 798 662	4 890 177
<u>Amortissement cumulé</u>			
Solde au 30 septembre 2011	106 519	1 582 693	1 689 212
Amortissement	-	13 235	13 235
Cessions	-	-	-
	<u>106 519</u>	<u>1 595 928</u>	<u>1 702 447</u>
Solde au 30 septembre 2012	106 519	1 595 928	1 702 447
Amortissement	-	12 772	12 772
Cessions	-	-	-
	<u>106 519</u>	<u>1 608 700</u>	<u>1 715 219</u>
Solde au 30 septembre 2013	106 519	1 608 700	1 715 219
<u>Valeur comptable nette</u>			
Au 30 septembre 2012	<u>984 996</u>	<u>21 844</u>	<u>1 006 840</u>
Au 30 septembre 2013	984 996	2 189 962	3 174 958

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

11. Autres passifs

	2013	2012
	\$	\$
Comptes à payer et charges courues	5 616 868	4 631 155
Items en circulation	511 355	532 724
	6 128 223	5 163 879

12. Dépôts des membres

	2013	2012
	\$	\$
Comptes chèques	233 838 489	232 630 154
Comptes d'épargne	150 908 909	158 360 704
Dépôts à terme	384 439 453	304 957 003
Régimes enregistrés	241 622 640	221 902 785
	1 010 809 491	917 850 646
Intérêts courus à payer	8 210 996	7 972 496
	1 019 020 487	925 823 142

Concentration de risque

La Caisse ne détient aucun dépôt provenant de membres individuels ou de groupes de dépôts de membres connexes susceptibles de poser un risque important à la Caisse au 30 septembre 2013 et 2012.

La majorité des dépôts des membres sont associés à des résidents du sud du Manitoba.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

13. Impôts sur le revenu

Les composantes significatives de la provision pour impôts comptabilisée dans le résultat net comprennent les éléments suivants :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Provision pour impôts exigibles		
Fondée sur le revenu imposable de l'exercice en cours	<u>969 438</u>	<u>757 716</u>
Provision pour impôts différés		
Création et renversement des écarts temporaires	(44 658)	255 236
Variation du taux d'imposition appliqué aux composants d'impôts différés	<u>(131 723)</u>	-
	<u>(176 381)</u>	<u>255 236</u>
Provision pour impôts totale	<u>793 057</u>	<u>1 012 952</u>

Les composantes significatives de l'incidence fiscale des montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu comprennent les éléments suivants :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Impôts différés		
Variation des pertes latentes sur les instruments financiers dérivés	<u>12 924</u>	<u>22 544</u>
Incidence fiscale totale des montants enregistrés dans les autres éléments du résultat étendu	<u>12 924</u>	<u>22 544</u>

La provision pour impôts sur le revenu présentée à l'état du résultat étendu est à un taux moins élevé que le taux combiné statutaire fédéral et provincial pour les raisons suivantes :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	%	%
Taux d'imposition combinés statutaires fédéral et provincial	27,0	27,0
Réduction de taux accordée aux caisses populaires	(13,5)	(14,7)
Variation du taux d'imposition appliqué aux composants d'impôts différés	(1,8)	-
Éléments non déductibles et autres items	<u>(1,0)</u>	<u>(0,4)</u>
	<u>10,7</u>	<u>11,9</u>

L'incidence fiscale des écarts temporaires qui donnent lieu à l'actif ou au passif net d'impôts différés est liée à l'amortissement des immobilisations corporelles et les logiciels de base et licences, à la provision pour prêts douteux, l'écart d'acquisition et d'autres provisions aux états financiers consolidés.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

13. Impôts sur le revenu (suivi)

L'activité dans les passifs et actifs d'impôts différés est comme suit :

	2013				
	Solde au 30 septembre 2012	Comptabilisé au résultat net	Comptabilisé directement à l'avoir des membres	Reclassifié de l'avoir des membres au résultat net	Solde au 30 septembre 2013
	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs d'impôts différés					
Immobilisations corporelles et logiciels de base et licences	83 842	63 430	-	-	147 272
Écart d'acquisition	23 523	34 644	-	-	58 167
Instruments financiers dérivés	26 924	17 519	(12 924)	-	31 519
Autres	205 098	(61 100)	-	-	143 998
	339 387	54 493	(12 924)	-	380 956
Actifs d'impôts différés					
Provision pour prêts douteux	52 112	61 881	-	-	113 993
Provision pour dévaluation des placements	182 928	166 938	-	-	349 866
Montants courus	4 422	2 056	-	-	6 478
	239 462	230 875	-	-	470 337
Actif (passif) d'impôts différés net	(99 925)	176 382	12 924	-	89 381
	2012				
	Solde au 30 septembre 2011	Comptabilisé au résultat net	Comptabilisé directement à l'avoir des membres	Reclassifié de l'avoir des membres au résultat net	Solde au 30 septembre 2012
	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs d'impôts différés					
Immobilisations corporelles et logiciels de base et licences	102 646	(18 804)	-	-	83 842
Écart d'acquisition	21 018	2 505	-	-	23 523
Instruments financiers dérivés	59 933	(10 465)	(22 544)	-	26 924
Autres	-	205 098	-	-	205 098
	183 597	178 334	(22 544)	-	339 387
Actifs d'impôts différés					
Provision pour prêts douteux	28 631	23 481	-	-	52 112
Provision pour dévaluation des placements	231 072	(48 144)	-	-	182 928
Autres	42 039	(42 039)	-	-	-
Montants courus	14 622	(10 200)	-	-	4 422
	316 364	(76 902)	-	-	239 462
Actif (passif) d'impôts différés net	132 767	(255 236)	22 544	-	(99 925)

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

13. Impôts sur le revenu (suivi)

	2013	2012
	\$	\$
Passifs d'impôts différés		
Passifs d'impôts différés à régler dans les prochains 12 mois	175 484	232 023
Passifs d'impôts différés à régler dans plus de 12 mois	205 472	107 364
	380 956	339 387
Actifs d'impôts différés		
Actifs d'impôts différés à régler dans les prochains 12 mois	120 506	56 532
Actifs d'impôts différés à régler dans plus de 12 mois	349 831	182 930
	470 337	239 462
Actif (passif) d'impôts différés net	89 381	(99 925)

14. Parts sociales

	2013	2012
	\$	\$
Passifs		
Parts ordinaires	143 895	144 225
Parts de surplus	1 341 513	1 235 702
	1 485 408	1 379 927
Avoir des membres		
Parts de surplus	10 018 983	10 404 230
	11 504 391	11 784 157

En tant que condition d'adhésion, chaque membre doit acheter une part sociale ordinaire. Aucun membre ne peut détenir plus de 10 % du nombre total de parts émises. Chaque membre de la caisse dispose d'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts qu'il détient.

Parts autorisées

Parts sociales ordinaires

Le capital des parts sociales autorisées est composé d'un nombre illimité de parts sociales dont le prix d'émission par part est d'au moins 5 \$ et qui sont rachetables à la valeur nominale seulement lors du retrait d'un membre.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

14. Parts sociales (suivi)

Les parts sociales ordinaires disponibles aux fins de remboursement sont classées dans la catégorie des passifs. L'écart entre le total des parts sociales et la valeur du passif est classé dans la catégorie de l'avoir des membres.

Les fonds investis par les membres en parts sociales ne sont pas assurés par la Société d'assurance dépôts du Manitoba. Le retrait des parts sociales est assujéti au maintien par la Caisse d'un capital réglementaire adéquat.

Parts sociales de surplus

Les parts sociales de surplus sont émises dans le cadre de paiement de ristournes et/ou dividendes. Elles sont émises uniquement à l'intention des membres de la Caisse au prix de 1 \$ par part et sont rachetables à la valeur nominale à la discrétion de la Caisse. Le retrait des parts sociales de surplus est assujéti au maintien par la Caisse d'un capital réglementaire adéquat; il en est de même pour le paiement de dividendes sur ces parts.

Les parts sociales de surplus disponibles à des fins de rachat sont classées comme un passif. L'écart entre le total des parts sociales de surplus et la valeur du passif est classé dans la catégorie de l'avoir des membres.

Les ristournes et/ou dividendes sont versées à la discrétion du conseil d'administration.

15. Dépenses de personnel

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Salaires et traitements	10 161 891	10 043 316
Avantages sociaux	2 148 515	2 043 133
Autre	641 962	682 602
	<u>12 952 368</u>	<u>12 769 051</u>

16. Opérations entre apparentés

En vertu des IFRS, les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Caisse, directement ou indirectement. Les principaux dirigeants de la Caisse comprennent la direction supérieure et le conseil d'administration.

Le montant total de la rémunération versée aux principaux dirigeants au cours de l'exercice se détaille comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Rémunération		
Salaires et autres avantages sociaux à court terme	<u>1 129 285</u>	<u>1 167 195</u>

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

16. Opérations entre apparentés (suivi)

La rémunération décrite ci-dessus comprend les montants suivants versés aux dirigeants et aux administrateurs de la Caisse à titre d'indemnité pour les dépenses effectuées dans le cadre de leurs fonctions :

	2013	2012
	\$	\$
Honoraires et indemnités journalières	32 125	41 152
Formation et autres frais	11 188	15 757
	43 313	56 909

En vertu de la politique de la Caisse en matière de prêts consentis aux principaux dirigeants et de réception de dépôts des principaux dirigeants, les prêts et les dépôts doivent être approuvés et acceptés selon les mêmes conditions que celles qui s'appliquent aux membres à l'égard de chaque catégorie de prêt ou de dépôt. Les prêts consentis aux principaux dirigeants et les dépôts reçus des principaux dirigeants se détaillent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Prêts consentis aux principaux dirigeants		
Valeur totale des prêts accordés	1 784 196	2 829 708
Intérêts reçus au titre des prêts accordés	74 872	99 628
Valeur totale des prêts non accordés	14 985	-
Valeur totale des marges de crédit accordées	76 394	303 180
Intérêts reçus au titre des marges de crédit accordées	8 299	10 127
Valeur inutilisée des marges de crédit	679 107	576 320
Dépôts reçus des principaux dirigeants		
Valeur totale des comptes d'épargne et dépôts à terme	2 218 941	2 357 207
Intérêt total versé sur les comptes d'épargne et dépôts à terme	47 007	15 402

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

17. Classification et juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des instruments financiers de la Caisse par catégorie est la suivante :

	Disponibles à la vente	Détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Le 30 septembre 2013					
Encaisse et fonds en dépôt	-	-	103 542 824	-	103 542 824
Créances	-	-	467 737	-	467 737
Placements (note 5)					
Dépôts à terme	-	-	23 070 443	-	23 070 443
Parts	23 760 404	-	-	-	23 760 404
Titres et débentures					
municipales	-	17 045 669	-	-	17 045 669
Prêts aux membres	-	-	930 315 926	-	930 315 926
Comptes à payer	-	-	-	(6 128 223)	(6 128 223)
Emprunts	-	-	-	(16 011 599)	(16 011 599)
Dépôts des membres	-	-	-	(1 019 020 487)	(1 019 020 487)
Instruments financiers dérivés	-	-	-	(663 470)	(663 470)
Parts sociales	-	-	-	(1 485 408)	(1 485 408)
	23 760 404	17 045 669	1 057 396 930	(1 043 309 187)	54 893 816
Le 30 septembre 2012					
Encaisse et fonds en dépôt	-	-	46 894 642	-	46 894 642
Créances	-	-	466 308	-	466 308
Placements (note 5)					
Dépôts à terme	-	-	37 305 051	-	37 305 051
Parts	22 339 050	-	-	-	22 339 050
Titres et débentures					
municipales	-	41 012 440	-	-	41 012 440
Prêts aux membres	-	-	845 131 111	-	845 131 111
Comptes à payer	-	-	-	(5 163 879)	(5 163 879)
Emprunts	-	-	-	(10 000 000)	(10 000 000)
Dépôts des membres	-	-	-	(925 823 142)	(925 823 142)
Instruments financiers dérivés	-	-	-	(1 314 165)	(1 314 165)
Parts sociales	-	-	-	(1 379 927)	(1 379 927)
	22 339 050	41 012 440	929 797 112	(943 681 113)	49 467 489

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

17. Classification et juste valeur des instruments financiers (suivi)

Les chiffres suivants représentent les justes valeurs des instruments financiers inscrits et non inscrits au bilan de la Caisse. Les justes valeurs divulguées excluent les valeurs des actifs et des passifs qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers. En outre, la valeur des actifs incorporels tels que les relations avec les membres de longue date n'est pas incluse dans le montant de la juste valeur. La Caisse considère cette valeur comme significative.

Même si les montants des justes valeurs sont conçus pour représenter des estimations des montants pour lesquels les actifs et passifs pourraient être échangés dans une situation courante entre des parties consentantes, il n'existe pas de marché d'échange disponible pour un grand nombre des instruments financiers de la Caisse. Par conséquent, les justes valeurs présentées sont des estimations obtenues grâce à la méthode de la valeur actualisée nette et à d'autres méthodes d'évaluation et peuvent ne pas indiquer la valeur de réalisation nette.

En raison du raisonnement utilisé dans l'application de la large gamme de méthodes d'évaluation acceptables pour calculer les justes valeurs, ces dernières ne sont pas nécessairement comparables entre établissements financiers. Le calcul des justes valeurs estimatives est fondé sur les conditions du marché à un moment spécifique et peut ne pas refléter les justes valeurs à venir.

	2013			2012		
	Valeur comptable	Excédent sur la Juste valeur	Excédent sur la valeur comptable	Valeur comptable	Excédent sur la Juste valeur	Excédent sur la valeur comptable
(en milliers)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs						
Encaisse et fonds en dépôt	103 543	103 543	-	46 895	46 895	-
Créances	468	468	-	466	466	-
Placements	63 877	64 185	308	100 657	101 796	1 139
Prêts aux membres	930 316	938 856	8 540	845 131	856 039	10 908
	1 098 204	1 107 052	8 848	993 149	1 005 196	12 047
Passifs						
Comptes à payer	6 128	6 128	-	5 164	5 164	-
Emprunts	16 012	16 012	-	10 000	10 000	-
Dépôts des membres	1 019 020	1 025 281	6 261	925 823	933 547	7 724
Instruments financiers dérivés	663	663	-	1 314	1 314	-
Parts sociales	1 485	1 485	-	1 380	1 380	-
	1 043 308	1 049 569	6 261	943 681	951 405	7 724

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

17. Classification et juste valeur des instruments financiers (suivi)

La sensibilité aux taux d'intérêt est la principale cause des changements touchant la juste valeur des instruments financiers de la Caisse. Les valeurs comptables ne sont généralement pas ajustées de façon à refléter la juste valeur, car il est l'intention de la Caisse de les réaliser avec le temps en les détenant jusqu'à l'échéance.

À des fins de présentation, la Caisse a évalué et classé ses actifs et ses passifs qui sont évalués à la juste valeur dans le bilan consolidé selon une hiérarchie à trois niveaux; les trois niveaux sont fondés sur l'importance des données utilisées dans le cadre de leur technique d'évaluation respective. La hiérarchie des justes valeurs accorde la plus grande importance aux prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques (niveau 1) et la moins grande importance aux données non observables (niveau 3). Le classement d'un actif ou d'un passif au sein de la hiérarchie des justes valeurs est fondé sur le niveau le plus bas de données significatives obtenues en vue de son évaluation. Les niveaux de données sont les suivants :

- Niveau 1 : Prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques

Les actifs évalués à la juste valeur et classés au niveau 1 comprennent les fonds en caisse et en dépôt.

- Niveau 2 : Prix cotés sur des marchés non actifs ou données qui sont observables directement (c.-à-d., comme des prix) ou indirectement (c.-à-d., dérivées des prix)

Les données de niveau 2 comprennent les prix d'actifs cotés sur des marchés qui sont considérés comme étant moins actifs. Les actifs évalués à la juste valeur et classés au niveau 2 comprennent les placements disponibles à la vente et des contrats de swap de taux d'intérêt.

- Niveau 3 : Données non observables qui sont fondées sur une activité de marché faible ou inexistante et qui sont significatives pour la juste valeur estimative des actifs ou des passifs.

Les actifs et les passifs de niveau 3 comprennent les instruments financiers dont la valeur est déterminée à partir de modèles de cotation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou autres techniques semblables, ainsi que les instruments dont l'établissement de la juste valeur exige que la direction formule des hypothèses et fasse des estimations.

Il n'y a pas d'actifs évalués à la juste valeur et classés dans le niveau 3.

18. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Objectifs, politiques et processus généraux

Le conseil d'administration assume la responsabilité globale de l'établissement des objectifs et des politiques de la Caisse en matière de gestion des risques et, bien qu'elle en conserve ultimement la responsabilité, elle a délégué l'autorité de concevoir et d'exécuter les processus qui en assurent la mise en œuvre effective à la direction de la Caisse. Au moyen des rapports trimestriels qui lui sont remis par la direction de la Caisse, le conseil d'administration revoit l'efficacité des processus mis en place et le caractère approprié des objectifs et des politiques qu'il établit.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte couru par la Caisse lorsqu'une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à respecter ses obligations contractuelles. La Caisse est exposée au risque de crédit résultant des réclamations touchant un débiteur, ou indirectement des réclamations touchant un garant d'obligations de crédit.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

18. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suivi)

Mesure du risque

Les systèmes de classement du risque de crédit sont conçus pour évaluer et quantifier de manière exacte et constante le risque inhérent aux activités de crédit. Pour évaluer le risque, la Caisse considère le caractère du membre, sa capacité de paiement et la valeur de la garantie disponible pour garantir le prêt.

Objectifs, politiques et procédures

Les principes de gestion du risque de crédit appliqués par la Caisse sont guidés par les principes globaux de gestion du risque qu'elle applique. Le conseil d'administration veille à ce que la direction dispose d'une structure, de politiques et de processus lui permettant de gérer le risque de crédit et à ce que les politiques globales y ayant trait soient observées dans le cadre des activités commerciales et des transactions.

Les politiques sur le risque de crédit de la Caisse établissent les exigences minimales pour la gestion de ce risque dans une gamme de contextes transactionnels ou de gestion de portefeuille. Ces politiques comprennent ce qui suit :

- Des énoncés de politiques généraux concernant les prêts, incluant l'approbation des politiques de prêt, l'admissibilité aux prêts, les exceptions aux politiques, les infractions aux politiques, les liquidités, l'administration des prêts, les limites de concentration du crédit et l'évaluation du risque.
- Des limites de prêt incluant les limites établies par le conseil d'administration, la liste des limites fixées et les exemptions liées à l'endettement global.
- Des classifications de sûretés pour prêts qui établissent la classification des prêts, les ratios d'avance de fonds et les périodes d'amortissement.
- Des procédures exposant brièvement les marches à suivre en cas de comptes à découvert, de libération ou de substitution de garanties, de suspension temporaire de paiements et de renégociations de prêts.
- Des contrôles des défaillances touchant les prêts, c'est-à-dire les procédures suivies en cas d'arriérés sur un prêt; et
- Des procédures et des processus de vérification pour les activités de prêt de la Caisse.

En ce qui concerne le risque de crédit, le conseil d'administration reçoit des rapports mensuels qui présentent un résumé des nouveaux prêts, des prêts en défaillance et l'utilisation de découverts. Le conseil d'administration reçoit également chaque trimestre une analyse des prêts douteux et de la provision pour prêts douteux.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

18. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suivi)

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale de la Caisse au risque de crédit, qui ne tient compte d'aucune garantie ni d'autres améliorations des termes de crédit, est la suivante :

	2013	2012
	Exposition maximale	Exposition maximale
	\$	\$
Encaisse et fonds en dépôt	103 542 824	46 894 642
Placements	63 876 516	100 656 541
Prêts aux membres	930 315 926	845 131 111
Prêts non déboursés	85 980 423	100 788 010
Marges de crédit non utilisées	157 929 962	146 989 631
Lettres de crédit en vigueur	2 080 375	2 346 795
	1 343 726 026	1 242 806 730

Des informations détaillées au sujet de la concentration du risque de crédit, des garanties, d'autres améliorations des termes de crédit détenues, et des prêts en souffrance mais non douteux sont présentées à la note 7.

Pour l'exercice en cours, le montant des actifs financiers dont les termes ont été renégociés et qui seraient autrement en souffrance ou douteux est peu important.

Il n'y a eu aucun changement significatif depuis l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition aux risques ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Caisse ne puisse respecter toutes ses obligations en matière de sorties de liquidités au moment où elles deviendront exigibles. La Caisse réduit ce risque en surveillant de près ses activités de caisse et ses sorties de liquidités prévues de façon à respecter ses obligations au moment où elles deviennent exigibles.

Mesure du risque

L'évaluation de la situation de la Caisse en ce qui a trait aux liquidités reflète les estimations, les hypothèses et les jugements de la direction relatifs aux conditions actuelles et futures propres à une entreprise et à la conjoncture du marché ainsi qu'au comportement connexe de ses clients et contreparties.

Objectifs, politiques et procédures

La structure de gestion des liquidités de la Caisse est conçue de manière à l'assurer de disposer continuellement durant l'exercice de sources adéquates d'argent liquide efficaces et rentables ou de leurs équivalents pour répondre à ses engagements financiers actuels et futurs dans des conditions de stress normales et envisagées.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

18. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suivi)

Les dispositions de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions* exigent que la Caisse maintienne des liquidités à hauteur d'au moins 8 % des dépôts et des emprunts des membres afin d'accommoder les retraits des membres. Au 30 septembre 2013, le taux de liquidité se chiffrait à 13,76 % (12,68 % en 2012).

La Caisse gère le risque de crédit de la façon suivante :

- en surveillant constamment ses flux de trésorerie quotidiens réels et ses flux de trésorerie projetés à plus long terme;
- en surveillant les profils de maturité des actifs et des passifs financiers;
- en maintenant des réserves adéquates, des facilités de liquidités et des réserves d'emprunt; et
- en surveillant les coefficients de liquidité sur une base mensuelle.

Le conseil d'administration reçoit des rapports mensuels ainsi que de l'information sur les soldes de trésorerie afin de surveiller la structure de gestion des liquidités de la Caisse. La Caisse a respecté les exigences de la loi en matière de liquidité pendant tout l'exercice et au 30 septembre 2013.

Voici les éléments du passif financier rendu à l'échéance prévu du contrat :

						2013
	Valeur comptable	Sortie de trésorerie nominale brute	Moins d'un an	1 à 2 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<i>(en milliers)</i>						
Comptes à payer	6 128	(6 128)	(6 128)	-	-	-
Emprunts	16 012	(16 012)	(16 012)	-	-	-
Dépôts des membres	1 019 020	(1 019 020)	(734 605)	(93 781)	(190 634)	-
Parts sociales	1 485	(1 485)	(1 485)	-	-	-
Prêts non déboursés	-	(85 980)	(85 980)	-	-	-
Marges de crédit non utilisées	-	(157 930)	(157 930)	-	-	-
	1 042 645	(1 286 555)	(1 002 140)	(93 781)	(190 634)	-

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

18. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suivi)

	2012					
	Valeur comptable	Sortie de trésorerie nominale brute	Moins d'un an	1 à 2 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<i>(en milliers)</i>						
Comptes à payer	5 164	(5 164)	(5 164)	-	-	-
Emprunts	10 000	(10 000)	(10 000)	-	-	-
Dépôts des membres	925 823	(925 823)	(649 813)	(87 702)	(188 308)	-
Parts sociales	1 380	(1 380)	(1 380)	-	-	-
Prêts non déboursés	-	(100 788)	(100 788)	-	-	-
Marges de crédit non utilisées	-	(146 990)	(146 990)	-	-	-
	942 367	(1 190 145)	(914 135)	(87 702)	(188 308)	-

Le calendrier des marges de crédit non utilisées et des versements sur prêts non déboursés est incertain. Puisque ces paiements intégraux sont laissés à la discrétion des membres, le montant intégral des paiements potentiels a été inclus dans moins d'un an.

La Caisse n'a pas d'engagements importants au titre des dépenses en immobilisation et ces dépenses ne sont pas nécessaires dans le cadre normal de ses activités.

Il n'y a eu aucun changement significatif depuis l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition aux risques ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

Risque du marché

Le risque du marché est le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison de facteurs du marché. Les facteurs du marché comptent trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié aux marchés boursiers. La Caisse est exposée au risque du marché dans le cadre de ses activités de gestion des actifs et des passifs. Le niveau de risque du marché auquel elle est exposée varie selon la conjoncture du marché et les attentes touchant les fluctuations futures des prix et des rendements.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

18. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suivi)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est la possibilité de perte financière causée par la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs des instruments financiers en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. La Caisse est exposée à ce risque en raison de ses activités bancaires classiques, comme l'acceptation de dépôts et le consentement de prêts.

La Caisse vise à gérer le risque de taux d'intérêt du bilan jusqu'à un niveau cible. Elle surveille constamment l'efficacité de ses activités d'atténuation du taux d'intérêt.

Mesure du risque

La situation de la Caisse est évaluée chaque mois. L'évaluation du risque est fondée sur les taux exigés des clients et sur les taux d'établissement des prix pour les transferts de fonds.

Objectifs, politiques et procédures

La principale source de revenus de la Caisse est la marge financière, c'est-à-dire la différence entre l'intérêt perçu sur les placements et les prêts aux membres et les intérêts versés sur les dépôts des membres. La gestion des actifs et des passifs a pour but de jumeler les montants et les échéances des actifs sensibles aux taux d'intérêt et des passifs sensibles aux taux d'intérêt aux dates de rétablissement des taux d'intérêt, minimisant ainsi les fluctuations de revenu durant les périodes de changement des taux d'intérêt.

Des listes de jumelage et de vulnérabilité aux taux d'intérêt sont préparées régulièrement et surveillées par la direction de la Caisse, et communiquées à la Société d'assurance dépôts de Manitoba conformément à la politique de jumelage de la Caisse. Le conseil d'administration a approuvé cette politique comme l'exigent les règlements d'application de la *Loi*. Au cours des exercices terminés le 30 septembre 2013 et le 30 septembre 2012, la Caisse respectait cette politique.

Pour se prémunir contre les importantes fluctuations de revenus pendant les périodes caractérisées par une constante évolution des taux d'intérêt, la Caisse a adopté des politiques pour assurer la meilleure harmonie possible entre la maturité de ses prêts et celle de ses dépôts. Elle négocie également des contrats de swap de taux d'intérêt afin de réduire son exposition à la fluctuation des taux d'intérêt.

Au 30 septembre 2013, le montant nominal de référence des échanges financiers se chiffrait à 18 500 000 \$. Cependant, ces montants ne sont pas indicateurs d'un risque de crédit sous-jacent. Le risque de crédit est représenté par le coût requis pour remplacer les contrats de swap, lequel est estimé à 663 470 \$ au 30 septembre 2013. Ce coût serait engagé seulement en cas d'incapacité de la part de la contrepartie, restreinte aux grandes banques à charte, d'honorer ses obligations contractuelles; il incombe à la direction d'évaluer si une telle incapacité est éloignée et si le risque de crédit associé est minime.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

18. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suivi)

La liste suivante montre la sensibilité de la Caisse aux variations de taux d'intérêt. Les montants associés à des taux d'intérêt variables ou payables sur demande sont classés comme venant à échéance dans les douze mois, peu importe la date d'échéance. Une quantité importante de prêts et de dépôts peut être réglée avant échéance sous réserve du paiement d'une pénalité, mais aucun ajustement n'a été fait pour les remboursements qui peuvent survenir avant l'échéance. Les montants qui ne sont pas sensibles aux taux d'intérêt sont regroupés, peu importe l'échéance.

Dates d'échéance (en milliers)	Au 30 septembre 2013				
	Actifs	Actif ententes de SWAP	Passifs	Passif ententes de SWAP	Écart entre actifs et passifs
	\$	\$	\$	\$	\$
Sensible au taux d'intérêt					
Variable	473 879	17 000	261 681	1 500	227 698
0 à 12 mois	93 659	1 500	326 840	-	(231 681)
Plus de 1 an	501 723	-	284 415	17 000	200 308
Sensible au taux d'intérêt	1 069 261	18 500	872 936	18 500	196 325
Non sensible au taux d'intérêt	50 982	-	247 307	-	(196 325)
Total	1 120 243	18 500	1 120 243	18 500	-

Les actifs et passifs sensibles aux taux d'intérêt ne peuvent normalement pas être jumelés parfaitement selon le montant ou selon l'échéance. L'un des rôles de la Caisse est de servir d'intermédiaire entre les attentes des emprunteurs et celles des déposants.

Le montant nominal des swaps indiqué dans la liste ci-dessus est ajouté au bilan à titre d'actifs à taux fixe d'une valeur de 18 500 000 \$ et de passifs à taux variable d'une valeur de 18 500 000 \$ au 30 septembre 2013.

La Caisse a eu recours à un logiciel de modélisation financière afin d'effectuer une analyse du risque de variation des taux d'intérêt auquel elle est exposée. Selon cette analyse, une augmentation de 1 % des taux d'intérêt pourrait entraîner une augmentation de 1 135 900 \$ de la marge financière de la Caisse alors qu'une diminution de 1 % pourrait entraîner une diminution de sa marge financière de 1 189 200 \$.

Il n'y a eu aucun changement significatif depuis l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition aux risques ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

18. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suivi)

Risque de change

Le risque de change vient de ce que la Caisse exerce ses activités dans diverses devises et convertit des revenus non canadiens à différents moments et à divers taux de change alors que les taux de change sont soumis à des fluctuations défavorables.

Le risque de change de la Caisse est lié aux dépôts en dollars US libellés en dollars US. La direction surveille constamment l'efficacité de ses activités d'atténuation du risque de taux de change et ajuste ses avoirs conformément à la politique.

Mesure du risque

La situation de la Caisse est évaluée quotidiennement. L'évaluation du risque est fondée sur les taux exigés des membres ainsi que sur le coût d'achat des devises.

Objectifs, politiques et procédures

L'exposition de la Caisse aux fluctuations des taux de change devra être contrôlée en limitant son exposition aux devises étrangères non couvertes.

Au cours des exercices terminés le 30 septembre 2013 et 2012, la Caisse respectait la politique en matière d'exposition au risque de change.

Il n'y a eu aucun changement significatif depuis l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition aux risques ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

Risque de marché

Le risque de marché correspond à l'incertitude liée à l'évaluation des actifs découlant des fluctuations des marchés boursiers. La Caisse est exposée à ce risque par le biais de son portefeuille d'actions.

Le conseil d'administration surveille le cours des actions et ajuste le portefeuille chaque trimestre lorsque les placements s'écartent de la politique établie.

19. Gestion du capital

Le capital est géré conformément aux politiques établies par le conseil d'administration. La direction considère qu'une solide capitalisation fait partie intégrante de la stratégie de la Caisse. La Caisse s'est dotée d'un plan de gestion du capital afin de prévoir à long terme ses besoins en la matière. Tous les éléments du capital sont surveillés pendant l'exercice et les stratégies de gestion sont modifiées s'il y a lieu.

La Caisse considère que son capital comprend les parts sociales des membres et les bénéfices non répartis, lesquels demeurent inchangés par rapport à l'exercice précédent. Toutes les parts sociales des membres sont comprises dans le calcul du capital, qu'elles soient classées comme passif ou l'avoir des membres au bilan.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

19. Gestion du capital (suivi)

Les règlements applicables en vertu de la *Loi* établissent les exigences suivantes à l'égard du capital :

La Caisse doit maintenir un niveau de capital égal ou supérieur aux exigences qui suivent :

- (a) son avoir des membres ne doit pas être inférieur à 5 % de la valeur comptable de ses actifs;
- (b) ses bénéfices non répartis ne doivent pas être inférieurs à 3 % de la valeur comptable de ses actifs; et
- (c) un capital à plusieurs niveaux ne doit pas être inférieur à 8 % de la valeur pondérée du risque auquel sont exposés ses actifs, tel que le définissent les règlements.

La Caisse a respecté les exigences de la loi en matière de capital au 30 septembre 2013 comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	%	%
Avoir des membres	6,98	7,09
Bénéfices non répartis	5,95	5,92
Capital pondéré	11,16	11,50

20. Engagements

Facilités de crédit

La Caisse dispose d'une marge de crédit approuvée auprès de la CUCM égale à 10 % des dépôts des membres. Les marges de crédit sont garanties par la cession d'actions et de dépôts à la CUCM, ainsi que par la cession de prêts exigibles de la part des membres. Le solde dû au 30 septembre 2013 était de néant (néant au 30 septembre 2012).

La Caisse dispose également d'une limite maximale d'emprunt de 16 000 000 \$ au 30 septembre 2013 auprès de la CCD afin de financer ses opérations actuelles. Toute avance obtenue au moment où les emprunts s'élèvent à plus de 15 000 000 \$ doit être accompagnée d'une garantie de dépôts à terme équivalente au montant excédent 15 000 000 \$.

Au 30 septembre 2013, la Caisse avait 16 000 000 \$ d'emprunts avec la CCD (10 000 000 \$ au 30 septembre 2012).

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013

20. Engagements (suivi)

Prêts aux membres

Au 30 septembre 2013, les engagements de la Caisse envers ses membres au chapitre des prêts non déboursés, des marges de crédit non utilisées et des lettres de crédit sont les suivants :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Prêts non déboursés	85 980 423	100 788 010
Marges de crédit non utilisées	157 929 962	146 989 631
Lettres de crédit	2 080 375	2 346 795
	<u>245 990 760</u>	<u>250 124 436</u>

Credit Union Central of Manitoba

En vertu des dispositions d'un accord-cadre de services financiers, la CUCM offre des services bancaires et commerciaux ainsi que d'autres services à la Caisse. Selon cet accord, la Caisse est tenue de verser à la CUCM les droits et cotisations précisés dans l'accord.

Société d'assurance dépôts du Manitoba

La Société d'assurance dépôts du Manitoba (la « Société ») est une société qui assure les dépôts. Conformément à l'obligation légale qui lui est imposée par la Loi, la Société protège les épargnes et les dépôts de tous les membres des credit unions et des caisses populaires du Manitoba. Tel que la *Loi* le prescrit, la Caisse verse à la Société un prélèvement trimestriel fondé sur un pourcentage des dépôts des membres.